

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

année 2025

 26 mars 2026

 19h

(précédé d'une assemblée générale extraordinaire à 18h30)

  
**Loisirs**  
**Fleuri-Est**

## **Assemblée générale extraordinaire**

**Date : jeudi 26 mars 2026**

**Heure : 18h30**

---

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Vérification de la conformité de l'avis de convocation
5. Présentation des modifications aux règlements généraux
6. Ratification des nouveaux règlements généraux
7. Levée de l'assemblée

## 37e Assemblée générale annuelle

Date : jeudi 26 mars 2026

Heure : 19h

---

1. Ouverture de l'assemblée
  - Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Vérification de la conformité de l'avis de convocation
4. Mot des représentants de l'arrondissement de Fleurimont
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 36e assemblée générale annuelle
6. Présentation des modifications aux règlements généraux adoptées lors de l'AGE du 26 mars 2026 à 18h30
7. Présentation du rapport du conseil d'administration 2025-2026
8. Pause
9. Échanges sur la programmation et les besoins des citoyens
10. Présentation des états financiers 2025
  - 10.1. Présentation des états financiers 2025 (annexe au rapport administratif)
  - 10.2. Présentation des prévisions budgétaires 2025
  - 10.3. Nomination d'un expert-comptable (délégation au conseil d'administration)
11. Élection des membres du conseil d'administration
12. Varia
13. Tirage de certificats pour les préinscriptions estivales 2026
14. Levée de l'assemblée



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Loisirs Fleuri-Est invite la population de l'Arrondissement de Fleurimont à son **Assemblée générale extraordinaire** qui aura lieu avant sa 37<sup>e</sup> Assemblée générale Annuelle, qui se tiendra le jeudi 26 mars 2026.

L'assemblée aura lieu à 18h30, au Centre culturel et communautaire du Cœur-Immaculé, dans la salle 307-308 (3<sup>e</sup> étage), située au 987, rue du Conseil.

L'inscription n'est pas requise pour l'AGE.





# AVIS PUBLIC

## 37<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Loisirs Fleuri-Est invite la population de l'Arrondissement de Fleurimont à sa **37<sup>e</sup> Assemblée générale Annuelle**, qui se tiendra le jeudi 26 mars 2026.

L'assemblée aura lieu de 19h à 21h, au Centre culturel et communautaire du Cœur-Immaculé, dans la salle 307-308 (3<sup>e</sup> étage), située au 987, rue du Conseil.

Les citoyen·ne·s souhaitant assister à l'assemblée sont invité·e·s à confirmer leur présence avant le lundi 23 mars 16h30, par téléphone au 819 821-5791 poste 200 ou par courriel au [information@loisirsfleuriest.org](mailto:information@loisirsfleuriest.org).

## 36e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

### PROCÈS VERBAL

Jeudi, 27 mars 2025

#### Liste des personnes présentes:

(Les noms ont été mis par ordre alphabétique de nom de famille dans chacune des catégories)

#### A) Personnel de Loisirs Fleuri-Est:

Justine Bigras

Melody Leggett

Sophie Mantha

Frédérique Ravary-Ouellet

#### B) Personnes administratrices (conseil d'administration):

Sonia Bilodeau

Laurie Hamel

Ludovick Nadeau

André Rancourt

#### C) Personnes invitées:

Guillaume Audet

Tanya Bissonette-Laflotte

Katherine Cruz-Flores

Jean-Simon Demers

Katia Demers

Melissa Dufresne

Steven François

Mélissa Gauthier

Melissa Jacques

Roxanne Lavigne

Joelle Lefebvre-Salvail

David Marcel

Vicky Rouillard

Charles Savard

Marie-Ève Sirois

Isabelle Spooner

**D) Autre invitée**

Julie Rastoll de Guérin-Morin

**Ouverture de l'AGA à 19h00**

Sur proposition de M. Charles Savard et l'appui de Steven François, Ludovick Nadeau est désigné président d'assemblée et Sonia Bilodeau, secrétaire d'assemblée.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'ordre du jour par Frédérique Ravary-Ouellet.

Puisque Julie Rastoll de Guérin-Morin sera seulement de passage, il est entendu que le point 8. *Présentation des états financiers 2024* sera flottant, donc traité à l'arrivée de Mme Rastoll.

Proposé par Guillaume Audet et appuyé par David Marcel.

### **2. Vérification de l'avis public**

Lecture de l'avis public de l'AGA 2025 par Frédérique Ravary-Ouellet. Elle nous mentionne les méthodes de diffusion de l'invitation pour cette assemblée.

### **3. Mots des conseiller.ère.s ou représentant.e.s de l'Arrondissement Fleurimont**

Aucune personne conseillère ni représentante de l'arrondissement Fleurimont n'est présente.

Ce point est toujours à l'ordre du jour, mais est rarement utilisé, malgré les invitations envoyées.

### **4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 35e Assemblée Générale Annuelle**

Lecture du procès-verbal de l'AGA de 2024 par Laurie Hamel.

Proposé par André Rancourt et appuyé par Charles Savard.

### **5. Rapport du président**

M. Ludovick Nadeau, président du C.A. précise que cette année, le choix de faire un rapport du C.A. plutôt que des rapports par poste d'administrateur a été fait, puisqu'il s'agit d'un travail de collaboration et que, malgré des titres précis attribués, les fonctions se partagent et s'interchangent.

Cette année est une année de changements pour Loisirs Fleuri-Est, ainsi que la première année de Catherine Lapierre à titre de directrice générale. Il y a également eu révision et redressement de l'ensemble des finances via une attention plus grande portée à l'optimisation des achats du matériel, notamment, pour le camp de jour. De

plus, une intégration du C.A. dans l'implication auprès des partenaires du quartier et la représentation de Loisirs Fleuri-Est auprès de ceux-ci a été faite.

#### Objectifs du prochain CA :

- Élaborer une planification stratégique à moyen-long terme pour réfléchir au futur de l'organisation ;
- Bien accompagner les nouveaux.elles administrateurs.trices et nouveaux.elles membres du personnel, à leur arrivée, afin de favoriser l'intégration et la rétention de ces personnes.

M. Savard se questionne sur la pertinence de la règle du maximum de mandats consécutifs de 2 ans dans le contexte de notre organisation. M. Nadeau répond qu'il s'agit d'une règle découlant du *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, ce qui fait en sorte que nous n'avons aucune option sur un changement potentiel de cette règle. Il ajoute qu'il y a toutefois possibilité de rester impliqué sur le C.A., entre autres, par la participation à des comités ou par du bénévolat dans des activités culturelles organisées par Loisirs Fleuri-Est, tout au long de l'année.

M. Savard amène également le point de faire attention à bien faire la distinction entre gouvernance (C.A.) et gestion de l'organisation (gestionnaire à l'interne). M. Nadeau mentionne que le questionnement de M. Savard va dans le sens du questionnement des derniers mois au C.A., mais également du personnel de LFE. Les personnes administratrices souhaitent retrouver un contact avec les employées de LFE et bien saisir la dynamique du jour, en respectant les tâches et l'environnement de travail des employées.

Après cette discussion, un retour sur le rapport en général est fait.

Proposé par David Marcel et appuyé par Vicky Rouillard.

#### **6. Pause**

Une pause est prise de 20h00 à 20h17.

## **7. Échange sur la programmation et les besoins des citoyen.ne.s**

Présentation de la vidéo de Catherine Lapierre sur les faits saillants de l'année 2024:

- Rotation du personnel ;
- Travail d'équipe/augmentation de la collaboration sur les projets ;
- Poursuite des activités traditionnelles, telles que le camp de jour, la fête de l'Halloween, la fête de Noël, etc. ;
- Modification des dates d'inscriptions pour les activités, notamment en été pendant le camp de jour pour la session d'automne, comme les jeunes sont déjà en contact avec LFE ;
- Réflexion sur l'offre de cours (ex.: sélection plus serrée dans le but d'éviter des pertes financières dues aux coûts) ;
- Enjeu habituel pour trouver les locaux pour le camp de jour à l'été 2024, enjeu qui se répète en 2025.

Catherine remercie le C.A., les employé.e.s saisonnier.ère.s et l'équipe permanente en qui elle a confiance. Cela lui permet de prendre son congé parental en se sentant confortable.

Question de Vicky Rouillard en lien avec la relation entre LFE pour le camp de jour et les écoles/CSSRS pour ce qui est de l'emprunt des établissements scolaires (différents facteurs en cause : rénovations, communications, événements, etc). Frédérique Ravary-Ouellet donne des précisions sur le sujet.

Proposé par Isabelle Spooner et appuyé par Marie-Ève Sirois.

## **8. Présentation des états financiers 2024**

### **8.1 Présentation des états financiers de 2024**

Présentation des états financiers de 2024 par Julie Rastoll, associée de Guérin-Morin (voir annexe).

Plusieurs changements ont été observés dans les états financiers de 2024, notamment en lien avec les inscriptions aux activités. Il y a eu une augmentation des inscriptions, car il y avait une plus grande offre de cours et une augmentation des employé.e.s pour couvrir ces cours. La majorité des inscriptions a été réalisée en ligne, ce qui cause moins de risques de fraudes et de non-paiements, particulièrement dans le cas d'entente de paiements. Cependant, les inscriptions en ligne (ex.: camp de jour) génèrent des frais bancaires très élevés.

Il y a également eu une augmentation des subventions.

Des frais d'impôts ont été observés. Après questionnement, il ne s'agit pas d'impôts sur le revenu, mais d'impôts sur le revenu de biens (impôts sur fiducie qui s'élèvent à 53% lorsque cela dépasse 2 000\$).

Une nette amélioration est observable sur l'insuffisance des produits sur les charges, passant de 213 342\$ en 2023 à 78 106\$ en 2024. L'évolution de l'actif net est de 195 576\$ en 2024.

La majorité des salaires et des vacances à payer (crédateurs) a été réglée à la fin de l'année.

L'année 2025 part très bien pour les inscriptions

M. Savard demande à Mme Rastoll si elle a des recommandations spécifiques à faire pour la prochaine année fiscale, ce à quoi Mme Rastoll répond que tout semble dans un bon élan et qu'en continuant de bien le comptabiliser, la gestion de ce dossier va bien.

## **8.2 Adoption des prévisions budgétaires 2025**

Présentation des prévisions budgétaires 2024 par Sophie Mantha, adjointe à la direction de Loisirs Fleuri-Est.

L'an dernier, un mandat de redresser la comptabilité et de se l'approprier a été donné par les personnes citoyennes présentes à l'AGA.

Cette année, Sophie Mantha se sent à l'aise de présenter les états financiers et les prévisions budgétaires, puisqu'elle y a travaillé pendant toute l'année, donc les maîtrise bien.

Question de M. Marcel concernant la diminution des salaires. Mme Mantha répond qu'il s'agit de la restructurations des postes (passage de deux coordonnateur.trice.s à seulement un, abolition du poste de réception, comme ce rôle est maintenant joué par les employées sur les autres postes, en rotation, et à la diminution des heures faites par le psychologue organisationnel (rôle qui devient davantage ponctuel).

Proposé par Roxanne Lavigne et appuyé par Tania Bissonnette-Laflotte.

### **8.3 Nomination d'un expert-comptable**

Le président demande aux membres d'avoir confiance quant au choix de l'expert comptable puisqu'il y a eu quelques insatisfactions.

Il est proposé par que l'AGA délègue au C.A. la nomination de l'expert-comptable pour l'année 2025.

Proposé par André Rancourt et appuyé par Melissa Dufresne.

## **9. Élection du Conseil d'administration**

Présidente et secrétaire d'élection: Frédérique Ravary-Ouellet (présidence) et Sonia Bilodeau (secrétariat).

Proposé par Charles Savard et appuyé par Vicky Rouillard.

Remerciement de M. Nadeau pour les 14 ans d'implication au conseil d'administration d'André Rancourt.

Des précisions sont données sur les conditions du C.A. (fréquence, durée, moment, nombre, etc.)

Question sur la présence de comités (à la liberté du C.A.)

Postes de 2 ans, en alternance, pour toujours avoir des nouveaux.elles et des ancien.ne.s

3 postes ont encore une année à leur mandat: Laurie Hamel, Sonia Bilodeau, Pierre Bourret)

2 postes : 1 an (reprise de poste)

4 postes : 2 ans

Personne se présentant:

Isabelle Spooner se présente (2 ans)

Personnes proposées:

David Marcel, a accepté 1 an (proposé par Charles Savard)

Steven François, a accepté 2 ans (proposé par Isabelle Spooner)

C.A. final :

1- Laurie Hamel, 1 an restant

2- Pierre Bourret, 1 an restant

3- Sonia Bilodeau, 1 an restant

4- David Marcel, 1 an

5- 1 an

6- Steven François, 2 ans

7- Isabelle Spooner, 2 ans

8- 2 ans

9- 2 ans

Demande si un vote est demandé (réponse = non), ce qui est adopté à l'unanimité.

Reste 3 postes vacants (2 postes de 2 ans et 1 poste d'un an).

## **10. Autres points**

Brunch-cinéma le 6 avril 2025.

## **11. Tirage des certificats pour les pré-inscriptions estivales 2025**

Nous avons étiré à 11 certificats puisqu'il y a 11 personnes intéressées et qu'il y avait seulement 10 certificats disponibles pour le tirage.

## **12. Levée de la 36e Assemblée Générale Annuelle**

Levée à 21h18

Proposée par André Rancourt

## **Mot du conseil d'administration**

### **Une année de renouveau**

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée de nouvelles personnes au sein du conseil d'administration. Ce renouvellement, essentiel à une saine gouvernance, nous réjouit. Bien sûr, il a fallu prendre le temps de partager nos pratiques et nos repères, mais cet exercice s'est avéré bénéfique : il nous a permis de prendre du recul, de revisiter nos bases et de porter un regard neuf sur notre fonctionnement.

Au cours de l'année, nous avons mis en place plusieurs nouveaux processus, notamment en matière d'évaluation de la direction générale et de structuration des ordres du jour. Le chantier le plus important demeure toutefois la refonte des règlements généraux. Parallèlement, nous poursuivons nos réflexions afin d'optimiser le fonctionnement des séances du conseil dans une perspective annuelle. De plus, sans renier le travail accompli auparavant — dont nous reconnaissons pleinement la valeur —, nous amorçons une démarche de modernisation nécessaire pour répondre aux réalités actuelles de l'organisation, un exemple réalisé dans la dernière année est l'élaboration d'une grille salariale pour le personnel permanent.

Nous sommes également fiers des nouveaux partenariats développés avec des organisations locales, notamment par le biais de commandites. Ces collaborations ont renforcé notre sentiment d'appartenance et notre rôle au sein de la communauté. Elles nous encouragent à innover, à explorer de nouvelles approches et à demeurer à l'écoute des besoins du milieu.

D'ailleurs, nous tenons à souligner les efforts soutenus de l'équipe, qui ont permis un retour à l'équilibre budgétaire. Grâce à une gestion rigoureuse et prudente, nous sommes aujourd'hui en mesure de consolider nos acquis tout en redonnant à la communauté et à notre équipe.

Enfin, la planification stratégique demeure une priorité : nous souhaitons nous accorder le temps nécessaire pour mener à bien ce projet structurant. Les réflexions se poursuivent au sein des comités des ressources humaines et de planification stratégique. Nous envisageons également la création d'un événement rassembleur, porté par le conseil d'administration, afin de renforcer notre présence et notre contribution au milieu.

**LOISIRS FLEURI-EST**

**États financiers**

**31 décembre 2025**

## **LOISIRS FLEURI-EST**

### **Table des matières**

<b>Rapport des auditeurs indépendants</b>	<b>3 - 4</b>
<b>États financiers</b>	
<b>Bilan</b>	<b>5</b>
<b>Évolution des actifs nets</b>	<b>6</b>
<b>Résultats</b>	<b>7</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>8</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>9 - 11</b>

## **Rapport des auditeurs indépendants**

Aux membres de LOISIRS FLEURI-EST

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LOISIRS FLEURI-EST (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

**6600 aut. Transcanadienne, suite 202, Pointe-Claire, Québec H9R 4S2 Tel: (514) 694-2884 Fax: (514) 694-0136**

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: Stéphanie Beauchamp Amstutz, CPA auditrice  
Le 24 mars 2026  
Montréal, Québec  
Permis No: A142099

***Amstutz Inc.***

**LOISIRS FLEURI-EST**  
**BILAN**  
au 31 décembre 2025

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	299 583 \$	209 481 \$
Débiteurs	30	950
Taxes à la consommation à recevoir	19 558	-
Subventions à recevoir	105 494	125 577
Frais payés d'avance	4 632	2 294
	<b>429 297</b>	<b>338 302</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)</b>	<b>5 554</b>	<b>6 975</b>
	<b>434 851 \$</b>	<b>345 277 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus (note 5)	33 921 \$	79 001 \$
Revenus reportés	23 916	32 335
Subvention reportée	-	38 365
	<b>57 837</b>	<b>149 701</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>AFFECTÉS</b>		
Investis en immobilisations	5 554	4 691
Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 6)	60 000	60 000
<b>NON AFFECTÉS</b>	<b>311 460</b>	<b>130 885</b>
	<b>377 014</b>	<b>195 576</b>
	<b>434 851 \$</b>	<b>345 277 \$</b>

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\_\_\_\_\_  
administrateur

\_\_\_\_\_  
administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LOISIRS FLEURI-EST**  
**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>Affectés</u>		<u>Non affectés</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	<u>Investis en immobilisations</u>	<u>Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 6)</u>			
<b>Solde au début</b>	<b>4 691 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>130 885 \$</b>	<b>195 576 \$</b>	<b>273 682 \$</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 284	-	179 154	181 438	( 78 106)
Amortissement des immobilisations corporelles	( 3 131)	-	3 131	-	-
Acquisition d'immobilisations	1 710	-	( 1 710)	-	-
Fonds grevés d'affectations d'origine interne	-	-	-	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>5 554 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>311 460 \$</b>	<b>377 014 \$</b>	<b>195 576 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LOISIRS FLEURI-EST**  
**RÉSULTATS**  
exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions et contributions		
Ministère de l'Éducation	231 700 \$	156 953 \$
Ville de Sherbrooke	810 951	652 642
Emplois d'été Canada	50 326	56 102
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	1 702	2 124
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	15 000	2 000
Centre de services scolaire des Sommets	-	4 808
Autres contributions	38 532	39 397
Inscriptions	479 234	449 676
Intérêts	9 138	4 898
Divers	1 124	118
	<u>1 637 707</u>	<u>1 368 718</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	1 157 596	1 154 697
Frais de projets	185 896	173 364
Créances irrécouvrables	20 035	-
Contractuels	16 105	23 750
Honoraires professionnels	12 263	21 366
Télécommunications	11 724	9 869
Intérêts et frais bancaires	11 639	10 974
Fournitures de bureau et papeterie	6 898	9 055
Assurances	6 591	7 925
Entretien et réparations	5 933	8 493
Frais de déplacements	4 230	6 417
Divers	4 123	4 061
Cotisations et affiliations	3 739	5 687
Amortissement des immobilisations corporelles	3 131	3 096
Publicité et promotion	2 915	2 425
Réunions	1 986	1 770
Location d'équipement et de salles	1 465	3 875
	<u>1 456 269</u>	<u>1 446 824</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>181 438 \$</u></u>	<u><u>( 78 106) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LOISIRS FLEURI-EST**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	181 438 \$	( 78 106) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 230	3 096
	<u>185 668</u>	<u>( 75 010)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	920	31 727
Taxes à la consommation à recevoir	( 19 558)	-
Subventions à recevoir	20 083	( 1 821)
Frais payés d'avance	( 2 338)	( 77)
Créditeurs et frais courus	( 45 080)	( 18 650)
Revenus reportés	( 8 419)	5 617
Subvention reportée	( 38 365)	29 325
	<u>92 911</u>	<u>( 28 889)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	( 1 710)	( 1 142)
	<u>( 1 710)</u>	<u>( 1 142)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>91 201</b>	<b>( 30 031)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>209 481</b>	<b>239 512</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b><u>300 682</u> \$</b>	<b><u>209 481</u> \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LOISIRS FLEURI-EST**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2025

---

## **1 - STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué le 28 juillet 1989 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et est exempt de l'impôt sur le revenu.

Loisirs Fleuri-Est produit et réalise des activités récréatives, culturelles et sportives, aux meilleurs coûts possibles, pour l'ensemble de la population de l'arrondissement Fleurimont.

## **2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

### *Estimations de la direction*

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### *Constatation des produits*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### *Autofinancement*

Les revenus des activités d'autofinancement sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les événements ont lieu.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**LOISIRS FLEURI-EST**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2025

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes:

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Système informatique	4 ans
Améliorations locatives	10 ans

### *Instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des taxes à la consommation à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

## 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortisse- ment cumulé	<u>2025</u> Valeur nette	<u>2024</u> Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	54 989 \$	53 097 \$	1 892 \$	4 485 \$
Système informatique	35 679	32 017	3 662	2 490
Améliorations locatives	4 307	4 307	-	-
	<u>94 975 \$</u>	<u>89 421 \$</u>	<u>5 554 \$</u>	<u>6 975 \$</u>

## 4 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit sur carte de crédit autorisée de 7 500\$, portant intérêt au taux de 12,95%.

## 5 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournisseurs et frais courus	-	17 444 \$
Salaires et vacances à payer	23 653	24 433
Sommes à remettre à l'État	10 268	1 088
Taxes à la consommation à payer	-	34 491
Impôt à payer	-	1 545
	<u>33 921 \$</u>	<u>79 001 \$</u>

**LOISIRS FLEURI-EST**  
**Notes complémentaires**  
au 31 décembre 2025

---

## 6 - FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a grevé d'affectations d'origine interne des ressources totalisant 60 000\$. Cette somme est réservée comme suit:

Processus de développement organisationnel	20 000 \$
Support camp de jour	20 000
Planification stratégique	20 000
	<u>60 000 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Risques et concentrations*

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit le 31 décembre 2025.

**Risque de liquidité** - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et frais courus.

**Risque de crédit** - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risque de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs, aux taxes à la consommation à recevoir et aux subventions à recevoir.

## 8 - CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres présentés pour fins de comparaison ont été audités par un autre auditeur et ne sont pas couverts par ce rapport.